

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300 B1, B2, B4

Bouton sélecteur de vanne d'isolation des réservoirs carburant

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A300, B1, B2, B4 tous numéros de série sauf aux avions dont le poste de l'officier mécanicien navigant fait face à la piste (cockpit FFCC).

Pour prévenir une inversion du bouton sélecteur de vanne d'isolation de réservoirs carburant qui est situé sur l'élément de contrôle 5QB du panneau 52 VU, les mesures suivantes sont rendues impératives :

- Sur tous les éléments qui n'ont pas été modifiés suivant les Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-28-055 et A300-28-061, réaliser les essais d'isolation et d'alimentation croisée à l'aide du bouton sélecteur situé sur l'élément de contrôle 5QB, en suivant la procédure décrite par l'AMM 28-21-00 page block 400, avec les échéances suivantes :

A/ En suivant les instructions de l'AOT référence A300/AOT 28-03 du 6 juin 1991, dès réception de la présente Consigne de Navigabilité, et dans tous les cas avant le 10 août 1991.

B/ A des intervalles n'excédant pas 500 heures de vol.

C/ Après toute action de maintenance portant sur l'élément de contrôle 5QB, le bouton sélecteur, ou les témoins lumineux correspondants.

La mise en oeuvre des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-28-055 et A300-28-061 rend caduques les instructions de la présente Consigne de Navigabilité.

Réf. : AOT A300/AOT 28-03/6 Juin 1991
AIRBUS INDUSTRIE S.B. A300-28-055
AIRBUS INDUSTRIE S.B. A300-28-061

La présente révision 1 annule et remplace la CN originale 91-173-126(B) datée du 31/07/91.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 10 AOUT 1991
(Celle de la CN Originale)

e/C

Date : 19/02/92

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A300 B1, B2 B4

91-173-126(B) R1